

Moyens auxiliaires

Examens écrits

Le matériel auxiliaire suivant est autorisé à l'examen professionnel fédéral de spécialiste de la migration :

- ✓ **Dictionnaires (unilingues ou bilingues)**
- ✓ **Outils de rédaction et tipp-ex.** Veuillez noter que les réponses doivent être écrites en noir ou bleu avec un stylo ou un feutre indélébile.

Les textes de loi nécessaires à l'examen seront disposés sur les postes de travail.

Du papier pour prendre des notes est disponible en quantité suffisante.

Examens oraux

Un Visualizer et un tableau blanc magnétique seront à disposition (pas de vidéoprojecteur ni d'ordinateur).

Le Visualizer est une caméra de documents avec laquelle vous pouvez projeter des pages A-4 normales sur l'écran (les transparents ne sont pas nécessaires). Sur le tableau blanc, vous pouvez accrocher des feuilles ou des images.

Important

Tous les moyens auxiliaires, les outils de rédaction etc. ne peuvent être utilisés que par un seul candidat ou une seule candidate.

Aucun autre document, enregistrement, appareil électronique ou autre moyen auxiliaire ne peut être utilisé. Conformément au point 4.32 a) du [règlement d'examen](#), l'utilisation de moyens auxiliaires non autorisés peut entraîner l'exclusion de l'examen.

Si vous devez utiliser un appareil pour des raisons médicales (p. ex. une application dans un smartphone), vous devez le signaler lors de l'inscription au secrétariat d'examen et le justifier par un certificat médical. Sinon, vous risquez de ne pas être autorisé à utiliser votre appareil.

Valable à partir du 01.07.2023

Biel/Bienne, 23.06.2023
Commission d'assurance qualité